LENDEMAINS QUI CHANTENT POUR DEMAIN LA TERRE

- **Demain la terre se renforce avec l'arrivée de trois nouveaux adhérents.**
- **L'association de producteurs propose désormais 180 000 t de fruits et légumes certifiés.**

« *Nous n'allons pas chercher les entreprises, elles viennent toutes seules* », apprécie Geoffroy Cormorèche, président de Demain la terre. L'association regroupe des producteurs et des entreprises de fruits et légumes désireux de créer une troisième voie entre agriculture biologique et conventionnelle. « *C'est beaucoup plus efficace quand cela se passe ainsi et que les producteurs souhaitent vraiment faire avancer la démarche.* »

Perle du Nord, Lou et Union maraîchère de Genève ont rejoint l'association Demain la terre. En 2019, les produits certifiés ont aussi accueilli de nouvelles références (pomme de terre, céleri rave, navet, tomate-cerise, betterave rouge et jus de pomme).

1,5 % DE LA PRODUCTION FRANÇAISE CERTIFIÉE

Un engouement qui s'est emballé l'an dernier. « *Fin 2019, nous représentons 17 entreprises et plus de 350 producteurs*, poursuit-il. *C'est 180 000 t de produits certifiés, soit 1,5 % de la production française et 305 M€ !* » Un joli bout de chemin parcouru depuis sa création en 2004, par une poignée de fondateurs au sein desquels se trouvaient notamment Fruits Rouges & Co, la Ferme de la Motte, le Verger de la Blottière, Val de Sérigny ou encore Planète Végétal.

Pas question cependant de diminuer la cadence. Demain la terre compte bien poursuivre son rythme de croissance. Après l'Earl de l'Ebaupin en juillet, trois nouveaux membres ont été accueillis en décembre. « *Nous sommes déjà dans une démarche de progrès et d'amélioration permanente autour du développement durable, mais Demain la terre va nous apporter un cadre et nous aider à améliorer nos pratiques quotidiennes* », résume Patrick Petitpas, directeur général de Perle du Nord (59), qui produit quelque 70 000 t d'endives par an.

Quant au producteur de champignons Lou (35), également certifié bio depuis septembre 2016, il rejoint Demain la terre avec un potentiel de plus de 4 500 tonnes annuelles. L'association ouvre par ailleurs ses frontières puisqu'elle accueille désormais l'Union maraîchère de Genève. La coopérative agricole pèse 30 000 t, dont 8 000 t de tomates.

60 CRITÈRES À RESPECTER

Les membres ne peuvent estampiller leurs fruits et légumes Demain la terre que s'ils en respectent la charte. Celle-ci regroupe 60 critères autour de huit thématiques (produits phytosanitaires, eau, sol, biodiversité, énergie, déchets, économie, social & sociétal). « *C'est un référentiel complet qui intègre des obligations de moyen mais aussi des obligations de résultat* », résume Robert Franchineau, président de Val de Serigny et ancien président de Demain la terre. Une charte à l'efficacité reconnue : elle a permis à l'association d'obtenir en 2018 – une première dans la filière fruits et légumes – la certification Haute Valeur environnementale dans un cadre collectif. Après contrôle par un organisme indépendant, les producteurs ont la possibilité d'apposer sur leurs produits l'un des deux critères « sans résidus de pesticide détecté » ou « cultivé sans pesticide de synthèse ».

Demain la terre a aussi étoffé sa gamme de produits certifiés en 2019 avec des pommes de terre, du céleri-rave et des navets (Champs de Légumes), ainsi que du jus de pomme (Verger de la Blottière), des tomates-cerises et des betteraves rouges (Kultive). L'Association est également à l'origine du Collectif de la troisième voie, avec Bleu-Blanc-Cœur, Vignerons en développement durable et la filière Culture raisonnée contrôlée. « *Le gros challenge aujourd'hui est la communication auprès du consommateur*, reconnaît Geoffroy Cormorèche. *Nous augmentons nos budgets (salons, réseaux sociaux) pour mieux faire connaître notre logo et notre démarche.* » ●

BÉATRICE MÉHATS-DÉMAZURE